

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 15/09/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h01

Codes postaux concernés : 5332

Origine de l'interruption

= Intempéries

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h01

Justification de la durée de l'interruption

= Au cours d'intempéries importantes, un arbre propriété d'un tiers est tombé sur les lignes aériennes et les a rompu.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 15/09/2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.